

En réponse à deux interpellations quelques peu comminatoires :

### **oui, Paris 8 veut rester maître de son destin, nous nous y engageons**

Nous sommes élus dans les différentes instances de notre université et dans celles de la Comue et nous y sommes majoritaires dans nos collèges respectifs. C'est pourquoi nous assumons la responsabilité qui est la nôtre dans la construction des partenariats que nous avons souhaité développer en toute responsabilité tant avec Paris Ouest dans le cadre de la communauté d'université telle que définie par la Loi, que dans le cadre de notre participation à Condorcet, la MSH Paris Nord, etc.

Nous serons amenés à nous prononcer sur l'évolution de ces différents cadres réglementaires, notamment sur celui de la Comue, et nous récusons l'idée que ces choix ne relèvent que de la seule présidente.

C'est pourquoi nous n'acceptons ni les termes de la lettre que nous a envoyé la DGSIP relative à notre volet d'établissement, ni les interpellations qui usent d'un ton tout autant comminatoire à notre égard : « *Ceux qui, dans nos deux universités, voteront en faveur de la COMUE marqueront leur accord avec le ton de la lettre de Madame Bonnafous, avec les pratiques qu'elle instaure, les horizons qu'elle dessine.* »<sup>1</sup>

Nous continuons à assumer le choix de faire vivre un projet universitaire collaboratif et fédératif, sans naïveté, sans sous estimer les contradictions sur lesquelles il faut jouer au regard d'un environnement réglementaire et des volontés politiques qui ne convergent pas nécessairement – c'est un euphémisme – avec notre projet. Faire vivre un projet alternatif, et des résistances à l'égard de projets que nous récusons suppose d'affronter la réalité telle qu'elle est et non de se réfugier dans une rhétorique qui a certes le mérite d'une certaine simplicité mais qui a tendance à la travestir.

Ainsi, c'est bien parce que la lettre de la DGSIP a été transmise par la présidence aux directeurs de nos composantes que la communauté universitaire a pu en mesurer le caractère inacceptable dans ses attendus. Et pourquoi dès lors « *imaginer que les directions de nos universités restent inertes devant la morgue et le cynisme de leur tutelle ?* »<sup>2</sup> alors qu'elles ont réagi tout à l'inverse ?

Cette lettre témoigne du fait que la politique ministérielle reste celle qui a prévalu au moment de l'adoption de la loi Fioraso et que sa perspective reste celle de favoriser des logiques fusionnelles. Mais qui aurait pu en douter ? Pas nous.

Ce fait politique ne doit pas pour autant nous conduire à travestir ou sur interpréter les « recommandations » telles qu'elles sont formulées en cherchant à occulter le fait que nous avons aussi notre mot à dire, une capacité à faire et des rapports de forces à construire.

Ainsi nous maintenons que ce que nous défendons, avec Paris Ouest, dans notre projet de site est bien le libre choix de ce que nous mettrons en commun ; nous avons décidé de ne pas transférer de compétences, de construire une communauté d'université fondée sur des compétences partagées. Rien dans le contrat de site actuel – à disposition de tous – ne permet d'affirmer le contraire. Et cela devra se confirmer dans le débat sur les statuts de la Comue qui va s'ouvrir.

---

1 Déclaration de Pour Paris 8

2 idem

Lorsque la lettre de la DGSIP sur l'offre de formation évoque l'harmonisation à prévoir dans l'offre de formation dans certains domaines notamment, rien n'est écrit qui nous oblige à fusionner, supprimer, fondre des diplômes existants, et dire que l' « *On peut déjà imaginer ce qui est envisagé derrière ce mot d'harmonisation.* »<sup>3</sup> confond ce que le ministère peut imaginer et ce que P8 et P10 ensemble feront.

Lorsque la lettre de la DGSIP parle de la reconfiguration nécessaire d'écoles doctorale, rien n'est écrit qui stipule que cela doit obligatoirement prendre la forme de fusions d'ED provenant de P8 et P10 et cela dépend donc du type de reconfigurations que nous envisagerons les uns et les autres.

Qu'un doctorat Paris Lumières soit créé – comme dans le cadre associatif que certains ont défendu à Paris 7 – ne signifie pas que l'ancrage de formation doctorale dans chacun des établissements disparaisse et que la référence à la préparation dans chacun des établissements disparaisse.

Si la DGSIP juge que le taux de thésards non financés est « *au delà des limites acceptables* »<sup>4</sup> - mais nous pouvons nous aussi partager l'idée qu'il nous faudrait pouvoir augmenter le nombre de thésards financés - il n'est écrit nulle part que nous devons y arriver en arrêtant d'inscrire des thèses.

Les deux derniers reproches peuvent presque prêter à sourire. Nous avons accepté de nous engager au sein de Paris 8 (et sans attendre la lettre de la DGSIP) comme au sein de la Comue pour aller vers des choix d'innovation pédagogique compte tenu du taux de réussite problématique dans nos établissements. Est-ce scandaleux de devoir respecter ces - nos - engagements ?

Quant à l'invocation de devoir accroître ses ressources propres, c'est une antienne que nous connaissons depuis plus d'une vingtaine d'année, et que nous avons à chaque fois dénoncé comme étant un des vecteurs de renforcement des inégalités entre établissements.

Analyser avec lucidité les orientations gouvernementales nous est d'autant plus utile que nous souhaitons - en tant qu'élus dans les conseils – occuper toute notre place pour contribuer à préserver notre capacité à porter un projet fédératif et collaboratif, des partenariats non fusionnels, à ne pas désertier nos responsabilités.

A l'aube du débat statutaire qui s'ouvre, nous réaffirmons que notre volonté de ne pas fonder la comue que nous construisons sur des transferts de compétences, que l'égalité de traitement entre nos établissements membres sera respectée, et que l'espace de représentation démocratique des personnels y sera garantie à hauteur de 50%, ce qui est le maximum que la Loi nous autorise. Nous notons que tel n'est pas le cas dans le cadre associatif proposé dans lequel la représentation des personnels n'existe qu'à travers la représentation des présidence d'établissements et où les établissements devront se plier à un des leurs qui sera désigné par le ministère chef de file.<sup>5</sup>

Mais nous sommes prêts à en débattre, ce que nous ferons en tout état de cause avec un débat public début juin.

**Déclaration des élus de la liste Ensemble, transformer Paris 8 et défendre  
l'Université - le 19 mai 2014 (site [airap8.free.fr](http://airap8.free.fr))**

---

3 idem

4 Et la faiblesse des financements ministériels n'y est pas pour rien

5 Voir approche comparée <http://airap8.free.fr/spip.php?article118>